

LE SOUTIEN DES PROFESSIONNELS
ET LE RENFORCEMENT
DE LEURS COMPÉTENCES

Les pratiques ayant fait l'objet de recommandations dans les chapitres précédents ne peuvent être mises en œuvre que si les professionnels sont formés à ces pratiques et disposent des compétences en matière de travail interdisciplinaire et interinstitutionnel.

Soutenir et former les professionnels participe à améliorer les pratiques, de même qu'à prévenir leur épuisement.

1 FAVORISER L'ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DU CAMSP EN TIRANT BÉNÉFICE DE LA PARTICIPATION DES PARENTS

La participation des usagers au fonctionnement des services et établissements permet d'améliorer les pratiques professionnelles et le fonctionnement des services. Elle permet également aux professionnels de prendre du recul sur leurs pratiques. En ce sens, la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, a rendu obligatoire la participation des usagers au fonctionnement du service. Dans les Camsp, les usagers sont les enfants et leurs parents.

Enjeux et effets attendus

- Les parents sont associés au fonctionnement du Camsp et leur légitimité est reconnue.
- Les parents sont identifiés comme des personnes ressources, par et pour les professionnels.
- La participation des parents est intégrée par les professionnels comme un outil de réflexion, de questionnement et d'amélioration de leurs pratiques et du fonctionnement du service.
- Le Camsp met en place les conditions d'une participation de tous les parents.

RECOMMANDATIONS

- ↘ Mettre en place des dispositifs de participation pour recueillir l'avis ou les propositions des parents pour améliorer le fonctionnement du Camsp⁶⁰. Ces dispositifs, individuels ou collectifs, représentatifs ou directs, peuvent prendre différentes formes :
 - groupe projet ;
 - groupe d'expression ;
 - boîte à idées et suggestions ;
 - enquêtes de satisfaction ;
 - conseil de la vie sociale dont le fonctionnement est adapté aux réalités institutionnelles ;
 - instances stratégiques du Camsp (Conseil d'administration, comité de pilotage de l'évaluation interne, etc.).

⁶⁰ Les modalités pratiques de mises en œuvre de dispositifs de participation au fonctionnement du service ont été abordées dans différentes recommandations de l'Anesm (Anesm. *Expression, communication, participation et exercice de la citoyenneté. Qualité de vie en MAS-FAM. Volet 1.* Saint-Denis : Anesm, 2013, Anesm. *Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique.* Saint-Denis : Anesm, 2012, Anesm. *La vie sociale des résidents. Qualité de vie en Ehpad. Volet 3.* Saint-Denis : Anesm, 2012, Anesm. *La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie.* Saint-Denis : Anesm, 2010.). Ces pratiques ne concernent pas directement les Camsp mais les professionnels des Camsp pourront y trouver des repères utiles.

ILLUSTRATION

Un Conseil d'administration a intégré comme membres de droit des parents d'enfants suivis au Camsp.

REPÈRES JURIDIQUES

L'enquête de satisfaction répond au décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 qui précise que l'évaluation porte sur l'effectivité des droits des usagers et notamment sur « la capacité de l'établissement ou du service à évaluer avec les usagers leurs besoins et attentes et ainsi la réponse qui y est apportée ».

Le Conseil de la vie sociale (CVS) ou autres formes de participation (Décret 2004-287 du 25 mars 2004 et décret modificatif 2005-1367 du 2 novembre 2005, article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles)⁶¹.

↘ Élaborer avec les parents certains outils du Camsp, et notamment :

- le livret d'accueil ;
- le règlement de fonctionnement ;
- le document de présentation du Camsp et/ou le site internet le cas échéant ;
- le projet de service ;
- le questionnaire de satisfaction ;
- etc.

ILLUSTRATIONS

Un Camsp a entièrement délégué l'élaboration et la diffusion du questionnaire de satisfaction à un groupe de parents volontaires. Ainsi, les questions retenues correspondaient aux attentes des parents.

Un Camsp a instauré un conseil de la vie sociale (CVS). Les échanges entre parents sont facilités grâce à l'affichage des coordonnées des parents en faisant ou en ayant fait partie. Ces derniers peuvent être contactés pour tout renseignement.

Un Camsp a construit, avec les membres du CVS, la plaquette de présentation du Camsp afin qu'elle soit plus compréhensible et qu'elle présente plus fidèlement les missions du Camsp et les différents professionnels qui interviennent.

Dans un Camsp, les parents ont été à l'initiative de l'intégration des photos des professionnels dans la plaquette de présentation du Camsp et de l'affichage d'un trombinoscope dans la salle d'attente. Les parents estimaient qu'il était rassurant d'identifier les professionnels.

⁶¹ Les Camsp n'ont pas l'obligation de mettre en place un Conseil de la vie sociale.

- ↘ Associer les parents tout au long du processus de l'évaluation interne⁶² et externe : élaboration du référentiel le cas échéant, recueil des données, suivi du plan d'action, etc.

2 SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DANS LEUR POSITIONNEMENT

L'accompagnement dans les Camsp induit une proximité entre enfants, parents et professionnels. Il engendre aussi souvent une charge émotionnelle chez ces derniers. Cet accompagnement réinterroge les professionnels sur leur rapport avec la maladie, le handicap, voire la mort. À ce titre, les professionnels doivent être soutenus.

Enjeux et effets attendus

- Chaque professionnel a connaissance du projet de service du Camsp.
- Les professionnels sont reconnus dans leurs compétences et invités à suivre des formations.
- Les professionnels du Camsp bénéficient d'un encadrement de proximité.
- Les professionnels sont soutenus sur le plan émotionnel et dans la recherche de leur juste proximité avec l'enfant, ses frères et sœurs et les parents.
- Le soutien aux professionnels participe à la bientraitance institutionnelle.
- Les projets institutionnels sont mis en œuvre de manière participative.
- Les pratiques innovantes sont valorisées et les professionnels sont incités au travers de rencontres avec des collègues d'autres services/établissements ou de formations, à faire évoluer leurs pratiques.

RECOMMANDATIONS

- ↘ Prévenir les risques psycho-sociaux, exemple « l'usure » professionnelle⁶³ :
 - en organisant des temps de rencontre hebdomadaire entre les professionnels et les cadres ;
 - en recueillant les questionnements et les doutes ;
 - en abordant les situations complexes ;
 - en valorisant l'innovation quant à la recherche de solutions.
- ↘ S'appuyer sur l'entretien annuel d'évaluation/professionnalisation pour :
 - échanger sur le sens de la mission du Camsp ;
 - anticiper les ajustements professionnels ;
 - faire le bilan des compétences.

⁶² Anesm. *La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles*. Saint-Denis : Anesm, 2009.

⁶³ Sur les risques psychosociaux : <http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/RPS>. Anesm. *Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance*. Saint-Denis : Anesm, 2008.

- ↘ Mettre en place un groupe mensuel ou a minima trimestriel d'analyse des pratiques professionnelles pour permettre la prise de parole sur :
 - l'accompagnement et les soins auprès des enfants et des familles;
 - les interactions entre enfants/familles/professionnels;
 - les relations entre professionnels.

Cette analyse des pratiques professionnelles peut revêtir plusieurs formes :

- un groupe animé par le psychologue du Camsp ou un tiers extérieur;
 - des entretiens individuels avec un professionnel du Camsp ou extérieur à celui-ci.
- ↘ Organiser un soutien spécifique des professionnels lors des annonces de diagnostic médical, notamment lors des situations les plus complexes, des situations de fin de vie et des décès :
 - en formant les professionnels au soutien des parents, des frères et sœurs et de la famille élargie;
 - en proposant un soutien psychologique.
 - ↘ Renforcer le repérage des professionnels en souffrance grâce à l'observation, l'écoute et la disponibilité de l'encadrement. Être particulièrement attentif aux professionnels qui attendent eux-mêmes un enfant.
 - ↘ Lorsqu'un professionnel est en difficulté relationnelle avec un enfant, ou avec l'un de ses parents ou encore avec un membre de sa famille élargie (grands-parents, oncle, etc.), il est utile de :
 - médiatiser cette relation :
 - en organisant une rencontre parent(s)/direction/encadrement de proximité;
 - en s'appuyant éventuellement sur le règlement de fonctionnement;
 - mettre en place un accompagnement en binôme;
 - envisager avec les parents un changement d'intervenant.
 - ↘ Assurer le recueil des événements indésirables. Les analyser et apporter des solutions préventives et correctives.
 - ↘ Promouvoir le questionnement éthique en s'appuyant notamment sur la recommandation de bonnes pratiques « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » (Saint-Denis : Anesm, 2010).
 - ↘ Construire avec les professionnels un projet de service⁶⁴ qui reprend le sens et fixe le cadre des missions des professionnels, en lien avec le projet associatif.

REPÈRE JURIDIQUE

Sur le projet d'établissement ou de service : code de l'action sociale et des familles, article L. 311-8.

⁶⁴ Anesm. *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*. Saint-Denis : Anesm, 2010.

- ↘ Impliquer l'ensemble des professionnels dans les projets organisationnels et institutionnels pour maintenir et renforcer leur intérêt et leur motivation.
- ↘ Poser clairement les missions, rôle et limites de chaque professionnel :
 - en s'appuyant sur les documents de références posant le cadre d'intervention (fiche de poste, fiche de mission, etc.);
 - en formalisant l'organisation entre professionnels au sein du Camsp;
 - en insistant sur le caractère interdisciplinaire du service;
 - en apportant un soin particulier sur la répartition⁶⁵ des rôles et des missions entre la direction médicale et la direction administrative, en fonction des choix opérés par le service et figurant dans le projet de service.

ILLUSTRATION

Un Camsp demande à chaque professionnel de rédiger une note sur son activité dans le rapport annuel d'activité.

3 RENFORCER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

Les formations initiales des professionnels qui exercent dans les Camsp, proposent peu de modules spécifiques sur l'intervention précoce. La formation continue constitue donc un levier majeur pour développer les compétences individuelles et collectives et *in fine* améliorer les pratiques.

Enjeux et effets attendus

- Les professionnels bénéficient d'une formation de qualité;
- Les professionnels sont formés pour être en mesure de s'adapter aux besoins spécifiques des enfants, de leurs parents, de leurs frères et sœurs et de la famille élargie;
- La formation initiale est complétée par le développement professionnel continu pour actualiser les connaissances et développer les compétences⁶⁶;
- Les formations sont mutualisées entre professionnels de disciplines et de structures différentes pour faciliter le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel;
- Les formations sont systématiquement évaluées.

⁶⁵ Décret n° 76-389 du 15 avril 1976 (annexe XXXII bis), article 11 : « [...] . Le directeur peut être un médecin. Lorsqu'il n'est pas médecin, il est assisté d'un médecin directeur technique. [...] ».

⁶⁶ Anesm, *Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées*. Saint-Denis : Anesm, 2008.

RECOMMANDATIONS

- ↳ Renforcer ou entretenir les compétences des professionnels dans différents domaines, notamment :
 - les relations avec les enfants ;
 - les relations avec les parents :
 - l'approche globale de la famille (écoute, etc.) ;
 - la guidance parentale.
 - les connaissances médicales et paramédicales :
 - la connaissance des déficiences/troubles/pathologies spécifiques ;
 - les outils de diagnostic et d'évaluation (comme par exemple les outils de diagnostic des troubles du spectre autistique⁶⁷, auprès des grands prématurés ou encore les troubles des liens d'attachement).
 - les connaissances actualisées dans le domaine d'intervention de chacun des professionnels dans leur spécialité ;
 - l'accueil téléphonique et physique ;
 - l'environnement législatif, réglementaire et institutionnel :
 - le droit des usagers et leurs modalités de mise en œuvre⁶⁸ ;
 - le partage des informations et les écrits professionnels, notamment en lien avec le dossier médical ;
 - la connaissance du système scolaire et des dispositifs sociaux et médico-sociaux.
 - le management :
 - l'animation des équipes ;
 - le management du changement ;
 - le management des risques.
 - le travail interinstitutionnel et interdisciplinaire ;
 - l'intervention à domicile, le cas échéant ;
 - etc.
- ↳ Organiser ces formations régulièrement et les prévoir lors de l'élaboration du plan annuel de formation :
 - en s'appuyant sur des référentiels ou des travaux sur les compétences requises pour exercer dans le domaine de l'intervention précoce ;
 - en les proposant aux nouveaux professionnels ;
 - en tenant compte des priorités des politiques publiques (plan autisme, maladies rares, plan surdit , etc.).

⁶⁷ Anesm. *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent*. Saint-Denis : Anesm, 2012.

⁶⁸ Anesm. *L'accompagnement à la santé de la personne handicapée*. Saint-Denis : Anesm, 2013.

ILLUSTRATION

Suite aux travaux de 2005 de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers⁶⁹, le programme « European passport on professional education in early intervention » (Ebiff) a collecté des données européennes permettant de décrire un échantillon représentatif de situations de formation en intervention précoce. Le groupe de travail Ebiff a synthétisé les concepts clés en lien avec le travail en intervention précoce. Cette synthèse a abouti à un « curriculum » Ebiff des compétences à posséder ou à acquérir dans le domaine de l'intervention précoce⁷⁰.

5 domaines clés sont abordés :

- « la reconnaissance/détection ;
- la capacité à établir une relation avec la famille ;
- le travail d'équipe ;
- les méthodes d'interventions individualisées ;
- les compétences personnelles. »

↘ Choisir les modalités de formation les plus adaptées aux besoins de l'équipe et aux possibilités du Camsp :

- entre professionnels de discipline(s) identiques(s) ou différentes ;
- conjointes parents/professionnels ;
- en interne ou externe.

POINT DE VIGILANCE

S'assurer que les formations suivies par les professionnels du Camsp tiennent compte des bonnes pratiques professionnelles élaborées ou validées par la Haute Autorité de santé (HAS) et/ou l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) spécifiques aux enfants accueillis. Et plus particulièrement auprès des nourrissons et enfants présentant un trouble du spectre autistique⁷¹ et des enfants atteints de surdit .

⁶⁹ European Agency for Development in Special Needs Education. Intervention précoce auprès de la petite enfance, Analyse des situations en Europe, Aspects fondamentaux et recommandations. Rapport de synthèse. Odense, Danemark, 2005, 59 p.

⁷⁰ Pour en savoir plus : www.precious.at, DETRAUX J.J., PRETIS M., Les compétences requises pour exercer dans le domaine de l'intervention précoce en Europe : le projet Ebiff, *Contraste*, n° 31-32, 2009, p 31-53.

⁷¹ Anesm - HAS : *Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent*. Saint-Denis : Anesm - HAS, 2012. Anesm : *Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement*. Saint-Denis : Anesm, 2010. Fédération française de psychiatrie. *Recommandation de bonnes pratiques professionnelle du diagnostic de l'autisme*. FFP, 2005.

- ↳ Évaluer l'impact des formations sur les pratiques professionnelles et le fonctionnement du Camsp et les réajuster si besoin, à l'occasion :
 - des entretiens annuels d'évaluation/professionnalisation/formation ;
 - des échanges entre les professionnels avec leur encadrement de proximité ;
 - des évaluations interne ou à l'externe.
- ↳ Favoriser le partage d'expériences, de pratiques ou encore de la transmission des compétences et des informations :
 - en organisant des réunions d'équipes hebdomadaires ;
 - en partageant autour des formations suivies par les professionnels ;
 - en diffusant les supports des formations⁷² ;
 - en échangeant autour des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm et de l'HAS ;
 - en remettant aux nouveaux professionnels ou stagiaires les documents de référence du service (projet de service, rapport d'activité, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, procédures et protocoles) ;
 - en mettant en place, dans la mesure du possible, un travail en doublon entre professionnels débutants et expérimentés ;
 - en accueillant des stagiaires.
- ↳ Valoriser les compétences et les pratiques des professionnels en les faisant intervenir dans le cadre de :
 - présentations du service aux partenaires (PMI, services de néonatalogie, services de pédiatrie, etc.) ;
 - formations et informations dispensées par le service auprès de partenaires ;
 - travaux professionnels qui impliquent le Camsp (études menées par les ARS, Creai, etc.).

ILLUSTRATION

Une équipe d'un Camsp a présenté ses actions spécifiques de scolarisation lors des journées nationales de l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce (Anecamsp).

- ↳ Inscrire dans le projet de service les orientations relatives à la formation des professionnels.

⁷² Sous réserve de l'accord préalable des organismes de formations.

4 FAVORISER LES ÉCHANGES INTERDISCIPLINAIRES

Les activités mises en œuvre par les Camsp ne sont pas juxtaposées : elles participent à un accompagnement à la fois spécialisé et global.

Le projet de service constitue un guide, un cadre de travail, communicable aux parents, aux professionnels et aux partenaires⁷³.

Le travail interdisciplinaire étant un élément déterminant et incontournable dans l'accompagnement de l'enfant, il est nécessaire que ses objectifs et déclinaisons opérationnelles y soient détaillés.

Enjeux et effets attendus

- Les enfants bénéficient de soins adaptés, spécialisés et de haute technicité tenant compte des recommandations de la HAS⁷⁴, et d'un accompagnement interdisciplinaire cohérent conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm.
- Les professionnels du Camsp articulent leurs actions autour d'objectifs partagés.
- Le partage des connaissances est favorisé.
- Les apports de chacun participent à la montée en compétence collective.

RECOMMANDATIONS

- ↘ Intégrer dans le projet d'établissement les principes et les modalités de mise en œuvre du travail interdisciplinaire en termes de contenus, de méthodes, de procédures, de répartition et de complémentarité des acteurs.
- ↘ S'adosser sur des connaissances scientifiques validées, ainsi que sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et le cadre législatif pour construire les principes méthodologiques et conceptuels. Mener un travail entre professionnels pour partager un vocabulaire commun aussi consensuel que possible.
- ↘ Évaluer et mettre à jour régulièrement ces méthodes et principes, à l'occasion de la réécriture du projet de service et de l'évaluation interne et externe.

⁷³ Anesm. *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*. Saint-Denis : Anesm, 2010.

⁷⁴ [Xhttp://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1101438/fr/tableau-des-recommandations-de-bonne-pratique](http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1101438/fr/tableau-des-recommandations-de-bonne-pratique).

5 FAVORISER LES ÉCHANGES INTERINSTITUTIONNELS

Enjeux et effets attendus

- Les structures qui interviennent auprès des enfants se connaissent et interviennent en complémentarité et en cohérence avec l'action du Camsp.
- Le partage des connaissances avec les partenaires est favorisé.
- Les apports de chacun participent à la qualité de l'accompagnement des enfants accueillis au Camsp.

RECOMMANDATIONS

- ↘ Enrichir le travail de partenariat et la confrontation d'apports théoriques et pratiques lors de formations conjointes entre :
 - pairs de même discipline intervenant sur le territoire ;
 - professionnels accompagnant le même public ;
 - professionnels de disciplines et de secteurs différents.
- ↘ Favoriser le retour d'expérience des professionnels de la structure qui ont participé à des échanges interinstitutionnels.
- ↘ Initier des réflexions et partager les expériences de bonnes pratiques sur les sujets sensibles (et notamment, les interventions auprès des enfants atteints de maladie rare, complexe ou encore de troubles du spectre autistique) avec les partenaires.
- ↘ Dans le cadre d'un recrutement à temps partiel, favoriser le recrutement de professionnels travaillant à temps partiel dans une structure partenaire d'amont ou d'aval.

ILLUSTRATION

La direction de ce Camsp a choisi de recruter un médecin pédopsychiatre à temps partiel qui intervient également en pédopsychiatrie (CMP, Cattp⁷⁵, Hôpital de jour). Cette double appartenance facilite les relations entre les différents services et la fluidité des parcours.

⁷⁵ Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel.

6 ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE RECHERCHE-ACTION⁷⁶

La recherche-action réalisée au sein des Camsp peut avoir des effets bénéfiques, d'une part, auprès des enfants et de leurs parents au travers de l'évaluation des accompagnements mis en place, et d'autre part, au niveau des professionnels qui voient leurs actions valorisées.

Plusieurs acteurs institutionnels ont souligné l'importance de développer la recherche.

La Conférence nationale de santé (CNS), dans son avis, relève que « *s'il est certain que la précocité du dépistage et de l'accompagnement permet de limiter les fonctionnels puis de restaurer les fonctions [...] : Cette affirmation de bon sens doit être étayée par des évaluations [...] »⁷⁷.*

L'avis reprend une préconisation ciblée de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (Onfrih) : « *évaluer l'efficacité des prises en charges précoces et des plans de soins spécifiques sur la prévention de l'aggravation des handicaps et l'apparition des sur-handicaps »⁷⁸.*

Enfin, la CNSA, dans son étude de 2009, relève que « [...] *cette participation à des activités de recherche, en lien avec un laboratoire universitaire, est un facteur de développement et la reconnaissance de l'expertise du Camsp au sein du (des) réseau(x) dans lequel il s'inscrit »⁷⁹.*

Enjeux et effets attendus

- Les données et expériences étudiées contribuent à la connaissance des publics accueillis, de leurs besoins et des modalités d'accompagnement.
- La participation à des activités de recherche-action en lien avec un laboratoire universitaire participe à la reconnaissance de l'expertise des Camsp.
- Les professionnels du Camsp sont formés, dans la mesure du possible, à la méthodologie de la recherche-action⁸⁰.
- Les recherches-actions offrent aux équipes une prise de recul sur leurs pratiques et une valorisation de leur savoir-faire.

RECOMMANDATIONS

- ↳ Mobiliser l'équipe du Camsp dans des démarches de recherche-action, en collaboration avec les organismes de recherche dans un cadre conventionnel. Cette orientation est inscrite dans le projet de service.

⁷⁶ Anesm. *La bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre*. Saint-Denis : Anesm, 2008.

⁷⁷ Conférence nationale la santé. Avis du 21 juin 2012 sur « *le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement précoce des handicaps chez l'enfant* », p. 15.

⁷⁸ P. 173, préconisation A2. *Rapport triennal de l'observatoire national sur la formation, la recherche, et l'innovation sur le handicap. Rapport à la ministre des solidarités et de la cohésion sociale le 10 mai 2011*. La documentation française, collection des rapports officiels.

⁷⁹ CREA Rhône-Alpes, *Intervention des centres d'action médico-sociale précoce (Camsp) dans différents contextes sanitaires, sociaux et médico-sociaux (Étude qualitative 2009)*, Paris : CNSA, 2009, 135 p.

⁸⁰ Créé par Kurt LEWIN aux États-Unis dans les années 1940, le terme de recherche-action (action-research) désigne un ensemble de méthodes d'intervention visant à associer les acteurs de terrain à l'élaboration et à la mise en œuvre de changements qui les concernent.

ILLUSTRATION

Un Camsp a travaillé en collaboration avec le Centre de recherche médecine, science, santé et société (Cermes) – Inserm dans le cadre d'une investigation (1999 – 2004) portant sur un travail d'accompagnement dédié aux familles exclues socialement et peu enclines à demander des soins pour elles-mêmes ou leurs enfants. Le but de cet accompagnement organisé en demi-journée hebdomadaire est de construire des stratégies de compréhension réciproque afin d'aider ces familles à retrouver confiance en les professionnels, et de permettre à ces derniers de mieux comprendre les spécificités et les besoins des familles.

L'objectif de l'étude était d'évaluer la situation des familles cinq à dix ans après la sortie de ce groupe. Cette étude a notamment démontré l'importance d'un suivi très précoce des enfants dont les mères présentent d'importants problèmes de santé mentale, souvent en lien avec l'alcoolisation.

Ce programme a bénéficié de l'infrastructure du Cermes et a été subventionné par des Fondations, des conseils généraux et un conseil régional.

- ↘ Construire une méthodologie dans laquelle le discours et l'expertise des parents et de la famille élargie peuvent être entendus et pris en compte dans la construction du cadre d'analyse, au même titre que les autres discours (scientifique et professionnel).

POINT DE VIGILANCE

Éviter certaines maladresses de langage dans les questionnaires ou les entretiens avec les familles : utilisation des termes « cohorte » ou « stock » par exemple.

- ↘ Effectuer le recueil des données et la formalisation des résultats obtenus au terme de la recherche-action en respectant la confidentialité et le droit à la vie privée des enfants et des parents.
- ↘ Organiser, avec l'organisme de recherche partenaire, la diffusion des résultats de recherche-action auprès des professionnels du Camsp et des parents.
- ↘ Capitaliser et diffuser, notamment par des publications, les apports de ces recherches-actions auprès des partenaires, notamment auprès des structures du même type en France et à l'étranger, mais aussi auprès des partenaires locaux.
- ↘ Développer la recherche-action et les échanges avec des services du même type en France et à l'étranger.

L'essentiel

FAVORISER L'ÉVOLUTION DU FONCTIONNEMENT DU CAMSP EN TIRANT BÉNÉFICE DE LA PARTICIPATION DES PARENTS

- En mettant en place des dispositifs de participation recueillant l'avis ou les propositions des parents pour améliorer le fonctionnement du Camsp.
- En élaborant avec les parents certains outils du Camsp.
- En les associant aux évaluations internes et externes.

SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DANS LEUR POSITIONNEMENT

- En prévenant les risques psycho-sociaux, exemple « l'usure » professionnelle.
- En s'appuyant notamment sur l'entretien annuel d'évaluation/professionnalisation.
- En mettant en place un groupe d'analyse des pratiques professionnelles.
- En organisant un soutien spécifique des professionnels lors des annonces de diagnostic médical.
- En renforçant le repérage des professionnels en souffrance grâce à l'observation, l'écoute et la disponibilité de l'encadrement.
- En assurant le recueil des événements indésirables.
- En promouvant le questionnement éthique.
- En construisant, avec les professionnels, un projet de service reprenant et fixant le sens et le cadre des missions des professionnels, en lien avec le projet associatif.
- En impliquant l'ensemble des professionnels dans les projets organisationnels et institutionnels pour maintenir et renforcer leur intérêt et leur motivation.
- En posant clairement les missions, rôles et limites de chaque professionnel.

RENFORCER ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

- En organisant des formations régulièrement et en les prévoyant lors de l'élaboration du plan annuel de formation.
- En évaluant l'impact des formations sur les pratiques professionnelles pour les réajuster si besoin.
- En favorisant le partage d'expériences, de pratiques et la transmission des compétences et des informations entre professionnels.



FAVORISER LES ÉCHANGES INTERDISCIPLINAIRES

- En intégrant, dans le projet d'établissement, les principes et les modalités de mise en œuvre du travail interdisciplinaire.
- En s'adossant sur des principes méthodologiques et conceptuels appuyés sur des connaissances scientifiques validées.
- En évaluant et mettant à jour régulièrement ces méthodes et principes, à l'occasion de la réécriture du projet de service et de l'évaluation interne et externe.

FAVORISER LES ÉCHANGES INTERINSTITUTIONNELS

- En enrichissant le travail de partenariat et la confrontation d'apports théoriques et pratiques lors de formations conjointes.
- En favorisant le retour d'expérience des professionnels de la structure ayant participé à des échanges interinstitutionnels.
- En initiant et en partageant des réflexions et des expériences de bonnes pratiques avec les partenaires.

ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE RECHERCHE-ACTION

- En mobilisant l'équipe du Camsp dans des démarches de recherche-action.
- En construisant une méthodologie dans laquelle le discours et l'expertise des parents et de la famille élargie peuvent être entendus et pris en compte.
- En effectuant le recueil des données et la formalisation des résultats obtenus au terme de la recherche-action.
- En organisant, avec l'organisme de recherche partenaire, la diffusion des résultats de la recherche-action auprès des professionnels du Camsp et des parents.
- En capitalisant et diffusant les apports de ces recherches-actions.